

Décision n°2023-96

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°23A012 : Travaux d'amélioration thermique – Ecole du Bourg
 Lot n°2 – CVC Plomberie**

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2023-03-10 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration thermique notifié au groupement d'opérateurs économiques représenté par ARCHI-MADE (architecte mandataire), situé 16 rue des Capucins à Lyon (69001), en date du 17 mars 2023,

VU la décision n°2023-49 en date du 31 mai 2023 portant attribution du lot n°2 – CVC Plomberie du marché de travaux d'amélioration thermique de l'école du bourg à l'entreprise HERVE BAROU, située au 10 rue Sainte Barbe à Sainte-Foy-Lès-Lyon (69110) pour un montant de 38 470,00€HT soit 46 164.00€TTC (TVA 20%),

VU les articles R. 2194-8 et R-2194-9 du Code de la Commande Publique selon lequel un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15% pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que sur proposition du maître d'œuvre, il convient de modifier le marché de travaux initial pour les raisons suivantes :

1. Le marché prévoit un changement de l'ensemble des têtes thermostatiques dans un but d'uniformisation.
2. Lors de la période de préparation, devant l'état neuf des têtes thermostatiques dans la partie Ecole Maternelle, et au vu de l'augmentation du prix de cet élément, il est décidé de conserver les têtes thermostatiques existantes.
3. Les travaux n'ayant pu être achevés au 31 août comme initialement prévu, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution pour éviter les interventions sur le temps scolaire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations modifiées	Montant HT
Dépose des robinets de radiateurs	-3360.00€
Fourniture et pose des robinets thermostatiques et T de retour	-
	4200.00€
Fourniture et pose des têtes thermostatiques	-2100.00€
Dépose des robinets de radiateurs	+2160.00€
Fourniture et pose des robinets thermostatiques et T de retour	+5130.00€
Fourniture et pose des têtes thermostatiques	+2160.00€
TOTAL PLUS-VALUE	9 450.00€
TOTAL MOINS-VALUE	9 660.00€

 Accusé de réception en préfecture
 069-216900894-20230916_06-AR
 Date de télétransmission : 13/11/2023
 Date de réception préfecture : 13/11/2023

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une moins-value de 210.00€ HT soit 252.00 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°2– CVC Plomberie s'élève désormais à 38 260.00€ HT soit 45 912.00 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une diminution de 0.55 % par rapport au montant initial.

ARTICLE 4 : Le délai d'exécution est porté de trois à cinq mois, soit jusqu'au 12 novembre 2023.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 09 novembre 2023



Michel RANTONNET,
Maire de FRANCHEVILLE